

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°205

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leïla, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

**Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine**

OBJET : Acquisition par la ville des lots n°101 à n°172 correspondant à 72 box à usage de garages situés au 134 rue Henri Barbusse appartenant aux conjoints COLIN

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 30 septembre 2019 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la Ville souhaite acquérir un bien dans un ensemble immobilier en copropriété composé de deux fractions de terrains dites « bâtiment A » et « bâtiment B » sur les parcelles cadastrées section AU n° 102 et n° 103, situées au 134 rue Henri Barbusse à AUBERVILLIERS (93300), appartenant à Monsieur et Madame COLIN.

Considérant que le bien concerné correspond à la deuxième fraction dite « bâtiment B » de l'ensemble immobilier en copropriété et est composé de :

- toute la construction « clos et couvert » et dépendances, de 72 garages individuels à automobiles, avec le revêtement de sol intérieur,
- les deux WC attenants aux garages et en arrière de l'espace vert, ainsi que la fosse de décantation,
- la voirie et le revêtement de sol de la voie d'accès commençant à la grande porte sur rue, passant à droite sous le premier étage du bâtiment d'habitation, se continuant en arrière entre l'espace vert et la clôture sud ; ainsi que le revêtement de l'aire de desserte des garages individuels, le bateau de porte,
- la clôture entre l'espace vert dépendant de la première fraction et la voie d'accès aux voitures en arrière du bâtiment d'habitation, sur une longueur d'environ 50 mètres,
- toutes les installations et canalisations d'amenée d'eau et d'électricité spéciales à ces garages, ainsi que les canalisations d'évacuation des eaux pluviales, usées et vannes et les compteurs spéciaux à cette deuxième fraction,
- ainsi que les 6.050/10.000èmes du sol indivis et la jouissance du terrain affecté à cette deuxième fraction.

Considérant l'intérêt d'acquérir les lots de copropriété n°101 à n°172 de la fraction de terrain dite « bâtiment B » au 134 rue Henri Barbusse à AUBERVILLIERS, sur les parcelles cadastrées section AU n° 102 et n°103, en vue d'offrir à la Ville une réserve foncière pour la mise en œuvre de la politique locale en faveur de l'habitat social.

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'acquisition, par la Ville du bien situé au 134 rue Henri Barbusse à AUBERVILLIERS sur les parcelles cadastrées section AU n° 102 et n°103 appartenant aux consorts COLIN et constitué des lots de copropriété n°101 à n°172 de la fraction de terrain dite « bâtiment B » dans un ensemble immobilier, correspondant à 72 box à usage de garages individuels à automobiles.

AUTORISE la Maire à signer l'acte d'acquisition relatif à cette transaction.

DIT que l'acquisition du bien s'effectuera au prix de 700.000 euros (sept cent mille euros), majorés des frais d'actes notariés.

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Mériem Derkaoui", is written over the official seal.

